

Procès-verbal
Comité de Direction Ligue Féminine de Handball
Mercredi 12 février 2020 par visio-conférence

Membres :

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO (*titulaire du pouvoir de Philippe BANA, DTN*) ;

Représentants FFHB : Christian DUME, *président de la CNCG*) ; Olivier KRUMBHOLZ, *sélectionneur France A féminines* ;

Représentants des clubs : Jean-Marie SIFRE, *Paris 92* ; Daniel SENECLOZE, *Bourg de Péage* ; Thierry WEIZMAN, *Metz (titulaire du pouvoir de Gérard JUIN)* ; Perrine PAUL, *Toulon St Cyr* ;

Représentant des entraîneurs : Laurent BEZEAU ;

Représentante des joueuses : Maria BALS ;

Invités présents :

Représentants FFHandball : François GARCIA, *DNA* ; Éric BARADAT, *responsable du PPF féminin* ; Laetitia SZWED-BOBET, *conseillère de la présidente LFH* ;

UCPHF : Pierre PRADEAU, *directeur* ;

AJPH : Benoît HENRY, *chargé de développement* ;

7Master : Thibaut DAGORNE, *délégué* ;

Représentante des clubs D2F-VAP : Sophie PALISSE, *St Amand les Eaux*,

Salariées FFHandball/LFH : Marie PUECH, Cécile MANTEL

Membres excusés :

Philippe BANA, *DTN* ; Gérard JUIN, *représentant des médecins* ;

Invités excusés :

Sébastien GARDILLOU, *adjoint au sélectionneur France A* ; Olivier BUY, *représentant des arbitres* ; Olivier GEBELIN, *UCPHF* ;

La réunion est ouverte à 12h depuis le siège de la FFHandball.

I/ Approbation du PV de la réunion du 6 novembre 2019

Les membres présents approuvent le PV à l'unanimité, intégrant la demande conjointe de l'AJPH et de 7Master que soit ajoutée (à la 2^{ème} question diverse) leur soutien explicite au projet de développement de l'UCPHF.

II/ Calendrier 2020-21 et modification réglementaire afférente

Pierre PRADEAU présente le projet de calendrier issu des préconisations du groupe de travail calendrier / compétitions et reposant sur les principes suivants :

- Conférence de rentrée fixée le lundi 31 août,
- Début du championnat le premier week-end de septembre (5 et 6),
- Positionnement des matchs le mercredi lorsque la coupe d'Europe est programmée le week-end, afin de permettre aux clubs d'anticiper la réservation de leurs salles et de gagner en lisibilité en positionnant toute la journée sur une même date,
- Modification des playoffs avec suppression des quarts de finale et qualification directe des 4 premiers de saison régulière en demi-finales,
- Positionnement des matchs 5 et 6 de playdowns et des deux derniers matchs de playoffs, après la période internationale de juin,
- Finale retour programmée le jeudi 17 juin,
- Trophées Allstars programmés le vendredi 18 juin.

Cécile MANTEL insiste sur deux éléments déjà évoqués en groupe de travail :

- en semaine, la journée est placée le mercredi uniquement ; il appartiendra aux deux clubs concernés de s'accorder, le cas échéant en cas de contrainte exceptionnelle, pour jouer le mardi,
- il sera essentiel de prévoir réglementairement l'obligation de présence aux trophées Allstars du 18 juin 2021 (pour les joueuses et les entraîneurs), avec sanctions adaptées correspondantes.

Les membres du CoDir confirment leur accord aux dernières conditions et valident la proposition de calendrier présentée qui devra recueillir l'accord final formel de l'assemblée générale de la LFH.

Par ailleurs, les modifications réglementaires proposées concernant l'évolution de la formule des playoffs sont également adoptées et seront soumises à l'assemblée LFH de fin de saison.

S'agissant du jour et de l'horaire de la dernière journée de saison régulière et de la dernière journée des playdowns, il est acté de prévoir dans le règlement qu'elles se tiennent par principe à des dates et horaires (20h) identiques fixés par le calendrier, sauf dérogation accordée par le CoDir.

Enfin, Nodjialem MYARO souhaite que le groupe de travail Communication s'empare au plus vite de la réflexion sur le format des trophées Allstars :

- d'une part, pour l'édition 2019-20 : maintien des remises lors de la conférence de rentrée du 31 août 2020 alors même que plusieurs joueuses auront changé de club parfois pour l'étranger ? modification de la formule avec des opérations dans les clubs cette fin de saison ?
- d'autre part, pour l'édition 2020-21 qui se conclura par un événement le 18 juin 2021.

Le premier sujet est extrêmement urgent au vu des enjeux sur l'organisation (votes, etc). Nodjialem MYARO charge donc Laetitia SZWED-BOBET, pilote du groupe, de rendre des préconisations au nom du groupe pour la prochaine réunion du CoDir prévue le 4 mars.

III/ Budget 2020

Cécile MANTEL explique les ajustements apportés au budget 2020 suite aux arbitrages du bureau directeur de la Fédération ayant réduit ses crédits d'intervention de 45K€ compte tenu du contexte général tendu pour le budget 2020 (jeux olympiques, TQO masculin, 2 assemblées générales).

Elle précise que les discussions en cours pour le renouvellement des contrats de partenariat :

- A niveau constant pour La Poste,
- A dotation marchandises légèrement augmentée pour Select (inclusion résine),
- Dans le cadre d'une négociation globale avec la Fédération pour FDJ.

Pierre PRADEAU précise que l'UCPHF est favorable à dégager, sur le budget de la LFH, une enveloppe de 60K€ HT permettant de donner une suite favorable à la proposition d'Arnaud SIMON pour un accompagnement de conseil en stratégie médias. En contrepartie, l'UCPHF est disposée aux efforts suivants :

- suppression des remboursements de frais auprès des clubs accueillant des matchs TV (environ 25 000 €),
- diminution des prises en charge au titre des actions de développement et promotion des matchs (environ 18 000€).

En revanche, il indique que l'UCPHF souhaite que la LFH prenne désormais en charge l'achat des places dues contractuellement aux partenaires de la LFH (ce qui représenterait au minimum 42K€ par saison).

Un point budgétaire sera fait lors d'un prochain CoDir lorsque les priorités en matière de stratégies médias auront été arrêtées.

IV/ Stratégies médias pour les saisons 2020-21 et suivantes

La proposition d'Arnaud SIMON reçue le 10 février a été diffusée aux membres du CoDir le 11 février.

Faisant suite à la réunion tenue le 3 février en présence de toutes les familles de la LFH, il propose une réflexion sur la valorisation mutualisée du handball féminin (LFH et équipes de France) à travers, notamment, la création dès septembre 2020 d'une plateforme dédiée regroupant les contenus vidéos des deux secteurs.

A ce stade, le service Communication de la Fédération n'ayant pas été sollicité, il n'est pas possible de se prononcer sur la faisabilité d'une telle approche. Un échange interne sera ainsi rapidement organisé afin de recueillir l'analyse des responsables de la communication des équipes de France féminine, en lien avec l'agence Infront.

En tout état de cause, il ressort de la proposition d'Arnaud SIMON un budget incomplet (60K€ HT d'honoraires + au minimum 55K€ HT de développement de la plateforme) car ne chiffrant pas les coûts de création et production de contenus (de matchs et d'autres types de reportages). De même les ressources humaines nécessaires ne sont pas identifiées. Enfin, cette proposition n'intègre pas, à ce stade, de propositions pour la diffusion TV de matchs du championnat.

Une fois les éléments d'analyse nécessaires recueillis en interne à la Fédération, il appartiendra aux groupes de travail marketing et communication de la LFH d'évaluer la pertinence du projet et, le cas échéant, de faire des propositions au CoDir.

V/ Questions diverses

1) Diffusions TV en J20, J21 et J22

Le CoDir débat des affiches susceptibles d'être ciblées pour les diffusions sur Sport en France au titre des 3 dernières journées de saison régulière.

Il ressort des débats les priorités suivantes :

J20 – samedi 14 mars : Besançon / Paris puis Brest / Dijon

J21 – WE des 4-5 avril ou mercredi 1^{er} avril : Metz / Brest puis Fleury / Nice

J22 – mercredi 15 avril : Nantes / Dijon puis Brest / Fleury.

Marie PUECH présentera ces propositions à Sport en France puis fera le lien avec les clubs concernés sur les horaires de programmation proposés par la chaîne.

2) Avancée des accords sectoriels du handball féminin professionnel

AJPH, 7Master et UCPHF ont indiqué, par courrier du 10 février, être parvenus à un accord sur l'ensemble des points discutés dans le cadre de l'accord sectoriel du handball professionnel féminin, et s'attaquer désormais à la rédaction finale du texte.

Nodjialem MYARO adresse à l'ensemble des parties prenantes ses plus vives félicitations, au regard de l'étape majeure que s'apprête ainsi à franchir les acteurs de LFH dans la structuration et la reconnaissance des droits de chaque partie.

Il est convenu de programmer d'ici début mars une réunion de présentation des éléments principaux de l'accord, notamment à destination des élus fédéraux et de la CNCG.

Il conviendra également de définir ensemble le plan de communication adéquat pour accompagner la signature des accords, qui devrait être la première d'un sport collectif féminin français.

3) Nouvelle matrice budgétaire de la CNCG

Christian DUME informe des travaux menés par la CNCG pour améliorer la matrice de présentation des budgets prévisionnels des clubs afin de répondre aux enjeux de suivi et d'accompagnement (lignes plus détaillées, indication des correspondances avec le plan comptable, actualisation du budget prévisionnel au 15 octobre de chaque année).

Il précise que cette matrice sera testée dans les prochains jours auprès de 3 clubs de LFH (Metz, Brest et Fleury) et d'un club VAP (Plan de Cuques), avant ensuite d'être diffusée à l'ensemble des clubs pour utilisation obligatoire dès le budget prévisionnel 2020-21 à produire pour le 15 avril 2020.

4) Plan des stickers terrain

Daniel SENELOZE souhaite qu'une réflexion soit engagée sur les emplacements stickers fixés par le règlement marketing / communication de la LFH, étant précisé qu'il a d'ores et déjà été adopté lors de l'assemblée de la LFH de juin 2019 une modification applicable en 2020-21 (autorisation de 4 stickers par demi-terrain -hors zone- au lieu de 3 actuellement, avec 1 emplacement réservé à la LFH).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 13h45 ; prochain CoDir le mercredi 18 mars 2020 à 12h en visio-conférence .



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH